



Implications du nouveau régime de l'autoliquidation de la TVA en France et en Union européenne

Conférence – Petit déjeuner fiscal
Jeudi 22 mars 2007

UBIFRANCE
77, Boulevard Saint Jacques – Paris 14ème

Avec l'intervention de :

Christine CLÉMENT
Muriel LAUTRÉ-GOASGUEN

Avocat, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
Avocat, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

Et le témoignage d'entreprise par :

Frédéric ROCH

Directeur fiscal, AIR FRANCE



Implications du nouveau régime de l'autoliquidation de la TVA en France et en Union européenne

Depuis le 1^{er} septembre 2006, la procédure d'autoliquidation dispense les fournisseurs ou prestataires étrangers établis hors de France des deux formalités bien connues que sont l'identification à la TVA et la désignation d'un représentant fiscal en France, leur permettant désormais d'émettre des factures HT à leur client.

Bien que ce nouveau dispositif soit plus simple, de nombreuses questions se posent sur son application selon la nature des opérations réalisées.

Le temps d'une matinée-débat, le 22 mars 2007, venez faire le point sur les implications de ce nouveau dispositif fiscal et bénéficier des précieuses recommandations de deux spécialistes de CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE.



Programme

- 8H30 Accueil des participants
Agnès LOPEZ, Responsable fiscale TVA UE - UBIFRANCE
- 8H45 Introduction et présentation du programme et des intervenants
UBIFRANCE
- 8H55 **Champ d'application de l'ancien dispositif en France**
Christine CLÉMENT, Avocat, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
Les cas d'autoliquidation qui restent inchangés
- Prestations dites « immatérielles » visées à l'article 259 B du C.G.I.
 - Prestations « intracommunautaires » visées aux articles 259 A-3°, 4° bis, 5° et 6° du C.G.I.
 - Acquisitions intracommunautaires
- Exceptions : opérations taxables non concernées par l'autoliquidation
- Locations d'immeubles situés en France
 - Opérations déjà soumises à autoliquidation en application de l'article 283-2 quater et 2-quinquièmes du C.G.I. (or, gaz, électricité)
 - Livraisons de déchets neufs d'industrie et de matières de récupération soumises à la TVA
 - Baux à construction et toute opération relevant de la TVA « immobilière »
 - Opérations soumises à la TVA sur marge
 - Opérations réalisées sous régime suspensif
 - Importations
- 9H10 **Champ d'application du nouveau dispositif en France**
Christine CLÉMENT, Avocat, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
Opérateurs concernés
Exemples d'opérations concernées par le nouveau dispositif
- Ventes de biens à partir d'un stock en France
 - Ventes de biens achetés en France et livrés directement par le fournisseur chez le client de l'entreprise étrangère
 - Ventes de biens importés au nom de l'entreprise étrangère
 - Livraisons de matériels installés ou montés en France
 - Prestations relatives à un immeuble situé en France
 - Travaux sur biens meubles corporels situés en France
 - Formations dispensées en France
 - Organisations de congrès ou de foires en France
 - Prestations de transports internes à la France
- Questions - Réponses
- 9H35 Pause café
- 9H50 **Conséquences pratiques pour les sociétés clientes redevables de la TVA**
Muriel LAUTRÉ-GOASGUEN, Avocat, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
- Que doit faire le client établi et assujetti en France ?
 - Que doit faire le client identifié en France ?
- Questions - Réponses
- 10H30 **Exceptions au principe de l'autoliquidation**
Christine CLÉMENT, Avocat, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
- Le Répondant Fiscal : exception au principe de l'autoliquidation
- Questions - Réponses
- 10H55 **Cas particuliers**
Muriel LAUTRÉ-GOASGUEN, Avocat, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
- Achats-reventes en France de marchandises livrées directement par le fournisseur aux clients de l'entreprise étrangère
 - Transferts de stocks
- Questions - Réponses
- 11H20 **Que doit faire le fournisseur non établi en France pour récupérer la TVA d'amont ?**
Muriel LAUTRÉ-GOASGUEN, Avocat, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
Questions - Réponses
- 11H40 **Tour d'horizon du régime d'autoliquidation de la TVA au sein de l'Union européenne**
Christine CLÉMENT, Avocat, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
3 grandes familles de pays : autoliquidation, identification ou choix entre les deux procédures
Questions - Réponses
- 12H10 Conclusion
Christine CLÉMENT, Avocat, CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
Risques encourus par le client identifié en France, par le répondant et par l'entreprise étrangère
Questions - Réponses
- 12H35 Clôture de la conférence

Bulletin d'inscription

Vous pouvez photocopier ce formulaire

M. / Mme
Fonction
Société
Secteur d'activité
Adresse
.....
Tél Fax
CourrielA

Assistera à la conférence

Règle le montant total de sa participation, soit :

- 227,24 € TTC - 190,00 € HT
- 181,79 € TTC - 152,00 € HT soit une remise de 20%
Prix spécial uniquement réservé aux clients de la HOTLINE
REGLEMENTAIRE, JURIDIQUE ET FISCALE et aux adhérents
au CLUB UBIFRANCE
N° client - adhérent obligatoire :

Mode de règlement :

- Par chèque bancaire à l'ordre de UBIFRANCE
- Par virement effectué au nom de UBIFRANCE :
compte UBIFRANCE : n° 30003 03300 00020542696 05
ouvert à la Société Générale MARSEILLE ENTREPRISES
- Par carte VISA N°
Date fin de validité

Adresse de facturation, si différente :
.....
.....

Complément d'informations concernant votre entreprise

Code NAF/APE Nbre de salariés
N° SIRET
Filiale/groupe

Cachet de l'entreprise ou de l'organisme

Date et signature

Les informations vous concernant sont destinées au Dispositif public français d'appui au développement international des entreprises, constitué d'Ubifrance, des Missions économiques et des DRCE. Si vous ne souhaitez pas obtenir des informations sur les actions, prestations et opérations organisées par notre Réseau, cochez la case ci-contre :

Si vous souhaitez obtenir communication des informations vous concernant, ou, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement, écrivez nous.
Fax : 01 40 73 31 72 - courriel : modif-coordonnees@ubifrance.fr.



Conférence - Petit déjeuner fiscal :
Implications du nouveau régime de
l'autoliquidation de la TVA
en France et en Union européenne

Judi 22 mars 2007
21G12M-1031-76801
PSEE0407
article : 5015240

Spécial Partenaire

Code partenaire : AQU33

Informations pratiques

Lieu

UBIFRANCE
77, Boulevard Saint Jacques,
75014 Paris
Métro : Lignes 4, 6 - stations Denfert Rochereau et Saint Jacques
RER : Ligne B - station Denfert Rochereau
Bus : Lignes 38, 88 et 68, Orlybus

Horaire

8H45 - 12H35
Accueil des participants à partir de 8H30

Frais de participation

Le montant indiqué ci-contre comprend la participation à la conférence, le petit déjeuner et le dossier remis aux participants. Une facture justificative sera adressée aux participants après la manifestation.

Information sur le contenu de la conférence

UBIFRANCE – DIM (Direction Information Marché)

Agnès Lopez, Chef de projet fiscalité indirecte et TVA Union européenne
Tél : +33 (0)4 96 17 26 96
Courriel : agnes.lopez@ubifrance.fr

Inscription*

Bulletin d'inscription accompagné du règlement à adresser à :
UBIFRANCE Service Client - Espace Gaymard
2 place d'Arvieux - BP 60708 - 13572 MARSEILLE Cedex 02
Fax : 04 96 17 68 51 - courriel : service-client@ubifrance.fr

Désistement

Sauf dispositions particulières, toute annulation écrite du client reçue par UBIFRANCE cinq jours ouvrables avant le début de la manifestation, entraînera le remboursement de l'intégralité des droits d'inscription versés. Passé ce délai, toute inscription sera due.

*Conditions générales de vente disponibles sur simple demande



UBIFRANCE